

Safe Work Procedure

Science Branch - Gulf Region

#9	Driving a Road Vehicle for Work Purposes	
	version française	
Last Reviewed/Update Date: December 31, 2019		
Approved:	Doug Bliss, Regional Director, Science Branch, Gulf Region	March 11, 2020 Date
	<u> </u>	

Purpose

To define safe operating procedures to be followed when operating a rental or government vehicle for work purposes.

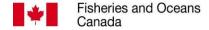
Step 1: Pre-trip planning

- Review associated THA/SWP for tasks that will be performed on the trip that pertain to the operation of the vehicle, for example, launching, retrieving and trailering a small boat if planning to tow a trailer.
- 2. Check the weather forecast.
- Check the road conditions.
- 4. If required, plan alternate route, or postpone trip until conditions improve.
- 5. Complete itinerary and follow call-in procedure
- Ensure access to the proper type of vehicle for the conditions and type of usage (for example towing or secondary roads).

Step 2: Assessing the vehicle

- 1. Perform safety circle check (confirm condition of the following):
 - a. Defroster and windshield wipers.
 - b. Windshield in good condition
 - c. Windows and lights are clear.
 - d. Brakes, including the emergency brake.
 - e. Tires, including the spare and check for tread wear and correct inflation.
 - f. Condition of cargo barrier/restraint if applicable.
 - g. Steering and suspension.
 - h. Horn, lights, mirrors (rear view and side view).
 - i. Exhaust system (for example for obvious blockages or damage).
 - j. Occupant seatbelts.



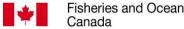


- k. Fluid levels: fuel, washer fluid, etc.
- I. Make sure cab is free of clutter and any items that may cause injury in a sudden stop or become lodged under the gas or brake pedal.
- m. Ancillary equipment: fire extinguisher, first aid kit, jack, lug nut wrench. A proper seasonal survival/safety kit is required for remote and long distance highway driving (for example: candle, sleeping bag, shovel and ice scrapper in winter, etc.).
- n. Load vehicle to ensure even distribution and that load does not exceed carrying capacity of the vehicle. Use vehicle appropriate to the weight to be transported.
- 2. Familiarize yourself with where all controls are and how they operate.
- 3. Ensure that vehicle Registration and inspection are current and that the gas card is in the log book for fuel purchases.
- 4. Ensure that an annual safety inspection is valid and vehicle is in good working order

Step 3: Driving a vehicle

- 1. Headlights must always be on while the vehicle is in motion.
- 2. Adjust driving to suit current road conditions. For example, in adverse light conditions:
 - a. reduce speed.
 - b. Maintain proper distance behind other vehicles, i.e. do not tailgate.
 - c. Watch for road hazards such as rocks, animals, pedestrians and cyclists.
 - d. keep vehicle lights clean and properly aimed.
 - e. Use sunglasses for bright sunshine or snow glare and use a sun visor.
 - f. Avoid looking directly at oncoming bright headlights.
- 3. Slowdown, maintain a safe following distance and be alert for the following:
 - a. Rain can result in slippery conditions and hydroplaning is a concern. Note: Cruise control should not be used when roads are wet or it is raining. Studies have shown that as tires hydroplane, the cruise control does not read accurately and that the vehicle is actually traveling as much as 10 km/h faster than the speedometer indicates.
 - b. Bridges and overpasses freeze before roadways.
 - High winds affect steering.
 - d. Loose gravel.
 - e. Pay attention to oncoming vehicles.
 - f. In snowy or foggy conditions use your low beams to reduce glare.
- 4. Drive defensively and be aware of whom you are sharing the road with:
 - a. Vehicles approaching at intersections.
 - b. Pedestrians have the right of way.
 - c. treat motorcycles as full size vehicles.
 - d. maintain pace with traffic, but don't speed.
 - e. avoid congested routes when possible.





- f. if in doubt or to avoid an accident, yield to other vehicles.
- 5. Obtain necessary permissions to drive on private roads.
- 6. Test traction by gently applying brakes at a slow speed.
- 7. Properly brake under various road conditions. (ABS brakes should not be pumped).
- 8. Watch for construction signs and obey directions.
- 9. Be cautious when entering private roads, farmer's fields or other areas which may or may not support a vehicle (muddy roads, crevasse due to run-off etc).
- 10. Be familiar with and practice safe driving techniques.
- 11. Do not drive with any physical or mental limitations that may impair driving:
 - a. Do not drive when you are tired take rest breaks as required.
 - b. Do not drive while impaired or taking medications (drugs) which could impede driving ability.
 - c. If traveling with another individual, share the driving responsibilities if on a long distance trip.
- 12. Make sure you are not using a cell phone, Blackberry, or any other form of communications device while driving. This includes "hands-free" technology. You must stay focused on the task at hand (driving); always pull safely to the side of the road and park your vehicle in a safe location prior to using these communication devices.
- 13. Be aware of driver distractions while driving, which include, but are not limited to:
 - a. Difficult conversations.
 - b. Retrieving or adjusting cargo.
 - c. Reading.
 - d. Note taking.
 - e. Using a laptop.
 - f. Adjusting radio or console settings.
 - g. Eating and drinking.
- 14. Where possible, all vehicles should be parked to avoid the need to move in reverse when leaving the parked space. When moving in reverse is unavoidable, the driver must ensure the path is clear at the rear of the vehicle...
- 15. Employees are not permitted to pick up non-DFO employees without authorization, except in an emergency situations.
- 16. For proper protection of eyes from the suns UV rays while driving in bright sunlight, please ensure to follow the DFO Procedures for "Protective measures for working in the sun".



Step 4: Post trip procedures

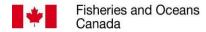
- 1. Clean up any garbage or spills in the vehicle and remove anything that belongs to you (ie, no storing gear in the vehicle).
- 2. Leave the vehicle in good operating condition with all fluids topped up for the next user.
- 3. Report and rectify any problems encountered with the vehicle during the trip (with your supervisor's approval) or report them to the fleet manager.
- 4. Remember that all accidents that cause damage to government vehicles must be reported under the Hazardous Occurrence Incident Report (HOIR) procedures.

References

Department of Fisheries and Oceans Motor Vehicle Policy
Motor Vehicle Operation Directive, Treasure Board of Canada
Travel Directive, Treasure Board of Canada
Canada Labour Code Part II
Canada Occupational Health and Safety Regulations (Division III, 14.46)
DFO Occupational Health, Safety and Loss Control Manual
DFO Health, Safety and Security Policy
DFO Procedures for "Protective measures for working in the sun"

To view supporting documents and references please click here.





Procédure de travail sécurisée Direction des sciences – Région Golfe

#9 Conduite d'un véhicule routier à des fins professionnelles

English version

Date de la dernière révision/mise à jour : Le 31 décembre, 2019

Objectif

Définir les procédures d'exploitation sécuritaires qui doivent être suivies lors de la conduite d'un véhicule de location ou du gouvernement à des fins professionnelles.

Étape 1: Planification avant le départ

- 1. Examiner les ART/PTS connexes pour les tâches qui seront effectuées pendant le trajet en ce qui a trait au fonctionnement du véhicule, par exemple, la mise à l'eau, la récupération et le remorquage d'un petit bateau si vous prévoyez de remorquer une remorque.
- 2. Consulter les prévisions météorologiques.
- 3. Vérifier les conditions routières.
- 4. Au besoin, planifier un itinéraire secondaire ou reporter le trajet jusqu'à ce que les conditions s'améliorent.
- 5. Achever l'itinéraire et suivre la procédure d'appel.
- 6. Assurer l'accès au type de véhicule approprié aux conditions et au type d'utilisation (par exemple, remorquage ou routes secondaires).

Étape 2: Évaluation du véhicule

- 1. Faire la vérification du cercle de sécurité (confirmer l'état des éléments suivants):
 - a. Dispositif de dégivrage et essuie-glaces.
 - b. Pare-brise en bon état
 - c. Les fenêtres et les feux ne sont pas encombrés.
 - d. Freins, y compris le frein de secours.
 - e. Pneus, y compris le pneu de secours, avec vérification de l'usure et du gonflage approprié.
 - f. Dispositif de retenue/de séparation.
 - g. Direction et suspension.
 - h. Klaxon, feux, rétroviseurs (intérieur et extérieur).
 - i. Système d'échappement (par exemple pour des blocages ou des dommages



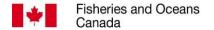
évidents).

- j. Ceintures de sécurité des occupants.
- k. Niveaux des fluides : carburant, liquide lave-glace, etc.
- I. S'assurer qu'il n'y a pas d'objets encombrants à bord qui pourraient provoquer des blessures en cas d'arrêt soudain ou qui pourraient se loger sous la pédale de frein ou d'accélération.
- m. Équipement auxiliaire : extincteur d'incendie, trousse de survie, trousse de premiers soins, cric et clé d'écrou de roue. Une trousse de survie/sécurité saisonnière appropriée est requise pour la conduite sur de longues distances et vers des lieux isolés (par exemple : des bougies, un sac de couchage).
- n. Charger le véhicule de façon à répartir le poids de manière uniforme et veiller à ne pas dépasser la capacité de charge du véhicule. Utiliser un véhicule approprié pour le poids à transporter.
- 2. Se familiariser avec l'emplacement de toutes les commandes et avec leur fonctionnement.
- 3. S'assurer que les documents du véhicule sont à jour.
- 4. S'assurer que l'inspection de sécurité annuelle est valide et que le véhicule est en bon état de fonctionnement

Étape 3: Conduite d'un véhicule

- 1. Les phares doivent toujours être allumés lorsque le véhicule est en mouvement.
- 2. Adapter sa conduite en fonction des conditions routières. Par exemple, dans de mauvaises conditions de luminosité :
 - a. Réduire sa vitesse.
 - b. Maintenir une distance appropriée derrière les autres véhicules, c.-à-d. ne pas rouler trop près d'eux.
 - c. Faire preuve d'une vigilance face aux dangers de la route, tels que les roches, les animaux, les piétons et les cyclistes.
 - d. Veiller à la propreté et à la bonne orientation des feux du véhicule.
 - e. Utiliser des lunettes de soleil en cas de forte luminosité liée au soleil ou à la neige et utiliser un pare-soleil.
 - f. Éviter de regarder directement les phares des véhicules venant en sens inverse.
- 3. Ralentir, maintenir une distance sécuritaire avec les autres véhicules et faire attention aux éléments suivants :
 - a. La pluie peut rendre la chaussée glissante et entraîner un aquaplanage. Remarque : Le régulateur de vitesse ne devrait pas être utilisé lorsque la chaussée est mouillée ou lorsqu'il pleut. Selon des études, en cas d'aquaplanage, les relevés du régulateur de vitesse ne sont pas précis et le véhicule roule en fait à une vitesse qui peut être jusqu'à 10 km/h au-dessus de celle indiquée par l'indicateur de vitesse.





- b. Les ponts et les viaducs gèlent avant les chaussées.
- c. Les vents violents ont une incidence sur la direction.
- d. Le gravier peut être dangereux.
- e. Porter une attention aux véhicules venant en sens inverse.
- f. En cas de neige ou de brouillard, utiliser les feux de croisement afin de réduire les reflets.
- 4. Conduire prudemment et être conscient de la présence d'autres usagers sur la route :
 - a. Faire attention aux véhicules approchant aux croisements.
 - b. Donner la priorité aux piétons.
 - c. Considérer les motocyclettes comme des véhicules de taille ordinaire.
 - d. Suivre le rythme de la circulation, sans faire d'excès de vitesse.
 - e. Éviter les routes encombrées, dans la mesure du possible.
 - f. En cas de doute ou pour éviter un accident, céder le passage aux autres véhicules.
- 5. Obtenir les autorisations nécessaires pour conduire sur les routes privées.
- 6. Faire des essais d'adhérence en freinant doucement à une vitesse lente.
- 7. Freiner de manière appropriée selon les conditions routières (ne pas pomper avec le système de freinage ABS).
- 8. Rester à l'affût des panneaux indiquant des travaux et respecter les instructions.
- 9. Conduire prudemment sur les routes privées, dans les champs d'exploitants agricoles ou sur les autres surfaces qui ne pourraient pas supporter le véhicule (routes boueuses, crevasses formées en raison du ruissellement, etc.).
- 10. Connaître et pratiquer des techniques de conduite sécuritaires.
- 11. Ne pas conduire en cas de limitation physique ou mentale pouvant nuire à la conduite du véhicule:
 - a. Ne pas conduire en cas de fatigue; prendre des pauses au besoin.
 - b. Ne pas conduire avec des facultés affaiblies ou sous l'emprise de médicaments (stupéfiants) qui pourraient nuire à la capacité de conduite.
 - c. En cas de déplacement avec une autre personne sur une longue distance, partager les responsabilités de conduite.
- 12. Ne pas utiliser de téléphone cellulaire, de BlackBerry ou tout autre dispositif de communication en conduisant. Cela inclut la technologie « mains libres ». Il faut rester concentré sur la tâche à accomplir (c'est-à-dire conduire); toujours se garer en toute sécurité sur le bord de la route et stationner son véhicule dans un endroit sûr avant d'utiliser ces appareils de communication.
- 13. Soyez conscient des distractions du conducteur pendant la conduite, qui comprennent, sans s'y limiter:
 - a. les conversations difficile;
 - b. la récupération ou l'ajustement du chargement;
 - c. la lecture:





- d. la prise de notes;
- e. l'utilisation d'un ordinateur portatif;
- f. le réglage de la radio ou des paramètres de la console;
- g. la consommation d'aliments ou de boissons.
- 14. Dans la mesure du possible, tous les véhicules doivent être stationnés de manière à ce qu'il ne soit pas nécessaire de sortir de l'espace de stationnement en marche arrière. S'il n'est pas possible de sortir autrement qu'en marche arrière, le conducteur doit s'assurer que la voie est dégagée à l'arrière du véhicule.
- 15. Les employés ne sont pas autorisés à venir chercher des employés non-MPO sans autorisation, sauf en cas d'urgence.
- 16. Pour une protection adéquate des yeux contre les rayons ultraviolets au volant lors de journées ensoleillées, suivre les procédures de Pêches et Océans Canada indiquant les mesures de protection pour travailler au soleil.

Étape 4: Procédures après le trajet

- 1. Nettoyez les ordures ou les déversements dans le véhicule et retirez tout ce qui vous appartient (c.-à-d., Aucun équipement de rangement dans le véhicule).
- 2. Laisser le véhicule en bon état de fonctionnement avec tous les réservoirs remplis pour le prochain utilisateur.
- 3. Rendre compte des problèmes rencontrés avec le véhicule au cours du trajet et les faire corriger (avec l'approbation du superviseur) ou les signaler au gestionnaire du parc.
- 4. Ne pas oublier que tous les accidents entraînant des dégâts pour les véhicules du gouvernement doivent être déclarés dans le cadre des procédures du rapport d'enquête des situations comportant des risques (RESCR).

Références

Politiques sur les véhicules automobiles du ministère des Pêches et des Océans Directive sur l'utilisation des véhicules automobiles du Conseil du Trésor du Canada Directive sur les voyages du Conseil du Trésor du Canada

Partie II du Code canadien du travail

Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail -:

Manuel de contrôle des pertes – Santé et sécurité au travail du ministère des Pêches et des Océans

Politique en matière de santé, de sécurité et de sûreté de Pêches et Océans Canada Procédures indiquant les mesures de protection pour travailler au soleil

Procédures pour la mise à l'eau, la récupération et le remorquage d'un petit bateau si vous prévoyez de remorquer une remorque.

Pour consulter les documents justificatifs et les références, veuillez cliquez ici.

